



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 75505

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les enjeux relatifs à l'accessibilité matérielle et pédagogique des établissements publics d'enseignement supérieur. Une enquête sur les moyens actuellement mis à la disposition des jeunes handicapés par les universités a récemment été rendue publique. A la lecture de ce rapport, il semblerait que la politique suivie par les universités en termes d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap soit particulièrement inégale. En matière d'accompagnement et d'aménagement pédagogiques, le constat est tout aussi inquiétant. Cette diversité s'explique par le principe de l'autonomie des universités, les investissements budgétaires étant laissés à l'appréciation des instances décisionnaires. Cette absence d'une politique volontariste sur l'ensemble du territoire concerne un nombre croissant d'étudiants, avec un triplement des effectifs en moins de 10 ans, pour un total supérieur à 7 000 étudiants en 2001. Il semble donc nécessaire de renforcer le cadre politique national, d'accroître les dispositifs d'incitation et de développer l'aide à l'autonomie personnelle des jeunes handicapés. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75505

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2066